

VénétiS. Le groupement d'employeurs en passe de réussir son pari ligérien

● **RESSOURCES HUMAINES** Le groupement d'employeurs breton VénétiS affiche une très forte croissance en Loire-Atlantique.

VénétiS est en passe de réussir son pari ligérien. Ce n'est pourtant pas sans appréhension que le groupement d'employeurs vannetais s'est hasardé en dehors de son Morbihan natal. C'était fin 2011. À l'époque, VénétiS vole au secours d'un confrère nazairien qui n'arrivait plus à joindre les deux bouts. Un an plus tard, VénétiS double la mise en Loire-Atlantique et ouvre une antenne à Nantes.

De toutes tailles et de tous secteurs d'activités, les entreprises membres de ce groupement d'employeurs créé à Vannes en 1997 se partagent des salariés. « Qualité, RH, comptabilité, achat, etc. : on nous sollicite beaucoup pour des fonctions supports », explique Ronan Le Neillon, responsable de l'antenne nazairienne du groupement.

50 % de croissance

Aujourd'hui, VénétiS emploie 150 salariés qui sont placés à temps partiel au sein des 310 entreprises membres du groupement d'employeurs. Et, de plus en plus, les adhérents sont de Loire-Atlantique. 120 sont déjà originaires de ce département où VénétiS enregistre une très forte croissance. Le chiffre d'affaires des antennes



De gauche à droite : Claire Guezou (responsable VénétiS Nantes), Ronan Le Neillon (Saint-Nazaire) et Franck Delalande, directeur de VénétiS.

de Nantes et de Saint-Nazaire (1,3 des 5 millions d'euros du groupement) a progressé de 50 % en 2014. Et, cette année, les dirigeants de VénétiS tablent sur 30 à 40 % de croissance en Loire-Atlantique.

Pourtant, le Vannetais est loin d'arriver en terres conquises dans ce département. « 90 % des entreprises qu'on rencontre aujourd'hui n'ont jamais entendu parler de temps partagé », témoigne Ronan Le Neillon. Alors, com-

ment ça fonctionne concrètement, le temps partagé à la sauce bretonne ? « Nous recrutons des salariés en CDI et nous les mettons à la disposition des entreprises membres du groupement. 80 % de nos salariés travaillent dans deux entreprises. L'intérêt pour ces dernières, c'est que ça leur permet de fidéliser du personnel qu'elles ne peuvent pas s'offrir à temps complet », explique Franck Delalande, directeur général de VénétiS. Le groupement d'employeurs

offre également à ses membres de la flexibilité : « Les entreprises peuvent stopper leur contrat après un préavis de trois mois. Ce laps de temps nous permet de retrouver un autre emploi à nos salariés », poursuit le dirigeant breton dont la structure, pilotée par des chefs d'entreprise, fonctionne sans aide publique.

Il veut doubler de taille

Porté par son activité en Loire-Atlantique, VénétiS affiche 10 % de croissance en 2014. Et le rythme ne devrait pas décélérer. D'ici à 2020, le directeur du groupement compte doubler de taille, tout en restant sur le même périmètre géographique : « Nantes, par rapport aux villes du Morbihan où nous sommes implantés, c'est énorme. Notre potentiel est ici extrêmement important ». À tel point que le dirigeant breton refuse toute idée de déploiement dans d'autres départements.

S.V.

VÉNÉTIS

(Vannes)

Directeur : Franck Delalande

150 salariés

5 M€ de CA

02 97 54 64 71